

Convocation à l'Assemblée Générale Spéciale et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2021

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021



Anvers, Belgique – 25 mai 2021 – Xior Student Housing NV, la BE-REIT spécialisée dans le logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal, annonce la convocation à l'Assemblée Générale Spéciale et à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, toutes deux le 24 juin 2021. La Société annonce également la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2021.

Xior Student Housing SA a publié la convocation à l'Assemblée Générale Spéciale et à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendront le jeudi 24 juin 2021 à 09h00 et 9h30 respectivement.

Le quorum requis n'ayant pas été atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2021, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée qui délibérera valablement sur le même ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées.

Veillez noter que contrairement à l'annonce précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **24 juin 2021** au lieu du 15 juin 2021.

La convocation, y compris l'ordre du jour, et les documents à mettre à disposition, ainsi que les formulaires de procuration et les modalités pratiques, sont également disponibles sur le site [web](#) de la société.

Xior Student Housing a également publié le procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 20 mai 2021. Ce procès-verbal est disponible sur le site [web](#) de Xior.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Xior Student Housing SA
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snaauwaert, CFO
Bastiaan Grijpink, CIO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89





À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 mars 2021, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 1 573 MEUR. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.